



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE
DE LA SEINE-MARITIME

Établissements industriels de la zone du Havre

Une confiance lucide

Information sur la sécurité





Une confiance dans l'avenir

Prévenir et informer

- Vous vivez à proximité d'établissements industriels que la législation française et européenne soumet à des mesures pour prévenir les accidents majeurs et leurs conséquences : études et réduction des dangers, plans d'intervention, information des populations.
- Les pouvoirs publics, les collectivités territoriales et les industriels travaillent en commun pour renforcer votre sécurité et votre information, afin que vous puissiez avoir, dans les industries, une confiance lucide.
- L'intégration passe non seulement par le rôle économique de l'industrie, mais aussi par la confiance dans les mesures de sécurité qu'elle adopte. Les informations contenues dans cette brochure permettent de mieux connaître les risques mais aussi les acteurs qui se mobilisent pour prévenir l'accident ou en réduire les conséquences.

L'activité industrielle

- L'industrie constitue une richesse pour l'agglomération havraise. La réussite de son intégration est une priorité pour l'avenir des citoyens de cette région.
- A la fois pôle industriel, portuaire et logistique européen, Le Havre bénéficie de la présence d'une zone de plus de 5000 ha dédiés à ces activités.
- La zone industrielle du Havre est implantée sur le domaine maritime du 1^{er} port français pour le commerce extérieur. Elle regroupe une des plus grandes concentrations de France d'établissements classés SEVESO ou générant un risque pour les populations à l'extérieur de l'établissement.
- Tous les responsables publics et privés, face à la complexité des problèmes posés, à leurs obligations et aux attentes de la population en matière de sécurité, ont reconnu la nécessité de s'associer pour mettre en oeuvre, de manière cohérente et efficace, les mesures de protection nécessaires.



Sécurité, prévention, protection de l'environnement

- La maîtrise des risques industriels majeurs commence par la prévention et la **réduction des risques à la source**. Des **études de dangers** sont réalisées afin de mettre en évidence les risques encourus, leurs conséquences et les zones concernées par les effets d'un accident éventuel. Ces études permettent de déterminer les moyens à mettre en oeuvre pour réduire la probabilité et les effets d'un accident en prévoyant par exemple : l'optimisation, la réduction ou le déplacement des stockages de produits, l'utilisation de matières moins dangereuses...
- Chaque exploitant d'établissement classé SEVESO seuil haut met aussi en place un **système de gestion de la sécurité (SGS)** pour prévenir un accident majeur sur ses installations. Le SGS définit l'organisation, les rôles et les responsabilités des personnels pour assurer à la fois la surveillance des installations, la réactivité en cas d'accident et le contrôle du respect permanent des procédures de sécurité.
- La **Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)**, sous l'autorité du préfet, analyse les études de dangers, élabore les prescriptions techniques et les mesures de prévention à imposer à l'exploitant. Elle procède à des **inspections périodiques** afin de contrôler le respect de ces dispositions.



Une attitude lucide

Quels sont les risques des établissements industriels de la zone du Havre ?

EFFETS DE SURPRESSION



EXPLOSION, propagation à grande vitesse d'une onde de pression (onde de choc)

Conséquences sur les personnes :

phénomène d'écrasement dû à l'effet de souffle, brûlures, blessures, lésions internes par projections d'éclats.

En règle générale, tous les produits générant des risques d'explosion présentent aussi des risques d'incendie

EFFETS THERMIQUES



INCENDIE, transmission de la chaleur par convection, radiation ou conduction

BOIL OVER : boule de feu et projection de liquide enflammé. L'apparition du boil over ne peut se produire qu'après un incendie de plusieurs heures

BLEVE (Boiling Liquid Expanding Vapor Explosion) : explosion de gaz en expansion provenant d'un liquide en ébullition. Si le gaz est inflammable, formation d'une boule de feu avec un rayonnement thermique intense

Conséquences sur les personnes :

brûlures aux 1^{er}, 2^e et 3^e degrés et intoxication

EFFETS TOXIQUES



EMISSION d'une substance toxique, déplacement du nuage toxique en fonction de la densité du produit et des conditions météorologiques

Conséquences sur les personnes :

nausées, intoxication, irritation des voies respiratoires et cutanées

Qu'est-ce qu'un établissement SEVESO ?

C'est un établissement dont l'activité présente un risque industriel majeur.

Une directive européenne dite SEVESO, édictée à la suite de l'accident survenu en Italie en 1976, impose cette législation spécifique aux États membres. **En fonction des quantités de substances dangereuses et des seuils réglementaires, l'établissement est classé SEVESO seuil bas ou seuil haut (AS*)**. D'autres établissements générant des risques suivent les procédures classiques d'autorisation et de déclaration prévues par le code de l'environnement. Certains d'entre eux, bien que mettant en œuvre des substances en quantités inférieures ou de natures différentes à celles fixées par la directive SEVESO font l'objet d'un suivi particulier et sont intégrés dans le plan particulier d'intervention.

Un **plan particulier d'intervention (PPI)** est établi par le préfet pour faire face aux risques liés à l'existence des établissements classés SEVESO ou présentant un risque majeur pour les populations et l'environnement. Le PPI est consultable en mairie.

Que se passe-t-il en cas d'accident ?

> En cas d'accident limité à l'intérieur de l'usine

C'est l'industriel qui prend les mesures d'urgence avec l'aide éventuelle des secours extérieurs. C'est le **PLAN d'OPÉRATION INTERNE (POI)**.

> Si un sinistre s'étend à l'extérieur de l'usine

C'est le préfet, prévenu par l'industriel, qui coordonne l'ensemble des moyens d'intervention en mettant en œuvre le **PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION (PPI)**, volet du dispositif ORSEC.

Le Plan Communal de Sauvegarde, obligatoire dans les communes situées dans le champ d'application d'un PPI, organise l'assistance et le soutien aux populations.

L'emprise géographique du PPI est dimensionnée en calculant l'étendue des conséquences que pourrait entraîner le sinistre le plus important et le plus improbable, susceptible d'intervenir sur chacun des sites SEVESO ou des établissements générant des risques.

En cas de danger

Les populations seront alertées par les sirènes installées sur certains sites industriels et dans les secteurs les plus concernés par le risque industriel. Un réseau de sirènes d'alerte a en effet été mis en place par la Communauté de l'agglomération havraise pour élargir la couverture sonore pré-existante. Si vous vous trouvez dans une zone éloignée des sirènes, l'alerte sera effectuée par tout autre moyen complémentaire à disposition des pouvoirs publics (véhicules sonorisés, haut-parleurs mobiles, automates téléphoniques d'appel lorsque la commune en est dotée, panneaux à messages variables...).



Pour votre sécurité, appliquez alors les consignes ci-jointes (voir fiche). Des essais de sirènes sont réalisés le 1^{er} mercredi de chaque mois, à midi (arrêté interministériel du 23 mars 2007 relatif aux caractéristiques techniques du signal d'alerte).

La maîtrise de l'urbanisation

Afin de limiter la densité de population autour des sites industriels à risque, les documents d'urbanisme intègrent des restrictions de construction, que ce soit le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) institué par la loi "Risques" de juillet 2003. Un PPRT a été prescrit le 17 février 2010 pour la zone du Havre.

*AS : autorisation avec servitudes

LES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS

intégrés dans le PPI de la zone du HAVRE

ETABLISSEMENTS CLASSÉS SEVESO SEUILS HAUTS (AS)

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT		PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT ET DE SES ACTIVITÉS	PRODUITS À L'ORIGINE DES RISQUES ET LEURS EFFETS RETENUS DANS LE PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION (PPI)
1	CARE Rogerville	Entrepôt de produits dangereux	Divers produits combustibles (liquides inflammables, produits toxiques...)
2	CHEVRON ORONITE Gonfreville l'Orcher	Fabrication d'additifs pour lubrifiants et carburants	Produits inflammables et toxiques
3	COMPAGNIE INDUSTRIELLE MARITIME (CIM) Le Havre	Stockage de produits pétroliers	Hydrocarbures (pétrole brut, carburants, fioul...)
4	ELIOKEM MATERIALS AND CONCEPTS Sandouville	Fabrication de caoutchouc, de résines, de latex et d'antioxydants	Produits toxiques (acrylonitrile, ammoniac...) et combustibles
5	ERAMET Sandouville	Fabrication de nickel	Chlore, soufre
6	LBC SOGESTROL 1 Gonfreville l'Orcher	Stockage d'hydrocarbures et de produits chimiques divers	Hydrocarbures (carburants, fioul...)
7	LBC SOGESTROL 2 Gonfreville l'Orcher	Stockage d'hydrocarbures et de produits chimiques divers	Hydrocarbures (carburants, fioul...)
8	LUBRIZOL Oudalle	Fabrication d'additifs pour lubrifiants, carburants et combustibles	Produits inflammables et toxiques (chlore)
9	NORGAL Gonfreville l'Orcher	Stockage de GPL	Gaz inflammable liquéfié
10	SEPP Le Havre	Stockage d'hydrocarbures	Produits pétroliers
11	SHMPP Le Havre	Stockage de produits pétroliers	Hydrocarbures (carburants, fioul...)
12	SIGALNOR Gonfreville l'Orcher	Stockage et conditionnement de GPL	Gaz inflammable liquéfié
13	TOTAL FLUIDES Oudalle	Fabrication de fluides industriels	Hydrocarbures (huiles techniques)
14	TOTAL Raffinerie de Normandie Gonfreville l'Orcher	Raffinage de pétrole	Hydrocarbures (pétrole brut, carburants, fioul...)
15	TOTAL PETROCHEMICALS FRANCE Gonfreville l'Orcher	Fabrication d'éthylène, de propylène, de polyéthylène, de polypropylène et de polystyrène	Hydrocarbures, polymères
16	YARA FRANCE Gonfreville l'Orcher	Chimie minérale inorganique	Ammoniac, produits toxiques



ETABLISSEMENTS CLASSÉS SEVESO SEUILS BAS

17	AIR LIQUIDE SOGIF Sandouville	Production et distribution de gaz de l'air (oxygène et azote)	Ammoniac, oxygène
18	DAHER 2 Rogerville	Stockage de marchandises diverses	Divers produits combustibles
19	PPG COATINGS Gonfreville l'Orcher	Fabrication de vernis et peintures	Liquides inflammables et combustibles
20	PROLOGIS (1 unité) Saint Vigor d'Ymonville	Stockage de marchandises diverses	Divers produits combustibles

LES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS

intégrés dans le PPI de la zone du HAVRE

AUTRES ÉTABLISSEMENTS GÉNÉRANT DES RISQUES

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT ET DE SES ACTIVITÉS	PRODUITS À L'ORIGINE DES RISQUES ET LEURS EFFETS RETENUS DANS LE PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION (PPI)	
21 CITIS Rogerville	Stockage de soufre liquide	Soufre	
22 CITRON Rogerville	Traitement de déchets industriels	Déchets dangereux, gaz de combustion	
23 DAHER 1 Rogerville	Stockage de marchandises diverses	Divers produits combustibles	
24 DISTILLERIE HAUGUEL Gonfreville l'Orcher	Alcools, solvants, produits chimiques, distillation, régénération	Liquides inflammables (alcool...)	
25 DRESSER RAND Le Havre	Fabrication de compresseurs et turbines	Gaz naturel	
26 DSV AIR & SEA Saint Vigor d'Ymonville	Emballage et logistique industriels	Divers produits combustibles	
27 EDF Le Havre	Centrale de production d'électricité, stockage d'hydrocarbures	Liquides inflammables (fioul)	
28 GEODIS LOGISTICS Saint Vigor d'Ymonville	Stockage de marchandises diverses, bois, papier	Matières inflammables (bois, papier, divers...)	
29 LOGISTIQUE ESTUAIRE Gonfreville l'Orcher	Entrepôt	Divers produits combustibles	
20 PROLOGIS (1 unité) Saint Vigor d'Ymonville	Stockage de marchandises diverses	Divers produits combustibles	
30 RECEVEURS DE CAFE Saint Vigor d'Ymonville	Manutention et entreposage de café vert en grains	Matières inflammables (café...)	
31 SEDIBEX Sandouville	Incinération de déchets industriels spéciaux	Déchets inflammables	
32 SEREP Le Havre	Stockage de liquides inflammables et huiles lubrifiantes+traitement déchets industriels	Liquides inflammables et combustibles	
33 VALNOR Saint Vigor d'Ymonville	Compostage	Matières inflammables (bois, divers...)	

Les distances de dangers sont calculées sur la base des études de dangers et permettent de prévoir le dimensionnement des secours dans le PPI. La distance de danger maximale est définie d'après un scénario qui considère la situation d'accident la plus défavorable, la plus improbable, **sans tenir compte des systèmes de sécurité mis en place** dans l'établissement industriel (approche déterministe).

Ces scénarios sont retenus pour le dimensionnement des secours même si l'exploitant a pris des mesures de nature à réduire la probabilité de survenue d'un accident. **La distance de danger maximale peut être ainsi supérieure à la distance retenue dans le cadre de la maîtrise de l'urbanisation** où les scénarios sont arrêtés en tenant compte de l'efficacité des systèmes de sécurité (approche probabiliste).

L'intervention des secours sera ainsi planifiée sur la base du scénario catastrophe, ceci dans le but de protéger l'ensemble de la population en cas de survenue de l'accident le plus défavorable. Les distances de dangers sont mises à jour dès lors qu'une étude de dangers de l'entreprise est révisée (au moins une fois tous les cinq ans pour les établissements classés SEVESO seuils hauts).

LES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS

intégrés dans le PPI de la zone du HAVRE

COMMUNES CONCERNÉES PAR LE PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION DE LA ZONE DU HAVRE ET LOCALISATION DES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS



L'enveloppe globale tient compte des études de dangers réalisées depuis la mise à jour du PPI de la zone du Havre.

Cette brochure a été élaborée dans le cadre de la communication du plan particulier d'intervention (PPI) par les entreprises intégrées dans le PPI de la zone du Havre, l'Office des Risques Majeurs de l'Estuaire de la Seine (ORMES) et la préfecture de la Seine-Maritime, en collaboration avec :

- la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- la Communauté de l'agglomération havraise 76
- la Communauté de communes de Saint Romain de Colbosc 76
- la Communauté de communes du Pays de Honfleur 14
- la Communauté de communes de Beuzeville 27
- les communes concernées
- la sous-préfecture du Havre
- les préfectures de l'Eure et du Calvados

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter :

■ la préfecture de la Seine-Maritime ROUEN
02 32 76 50 00
www.seine-maritime.gouv.fr

■ la DREAL Haute-Normandie ROUEN
02 35 52 32 00
www.haute-normandie.developpement-durable.gouv.fr

■ l'Office des Risques Majeurs de l'Estuaire de la Seine (ORMES) LE HAVRE
02 32 74 86 70
www.ormes.fr

Ce qu'il faut faire en cas d'alerte

IMPORTANT

Conservez
soigneusement
ce document



ALERTE

Le signal consiste en 3 cycles successifs d'une durée de 1 minute 41 secondes chacune et séparés par un intervalle de 5 secondes, d'un son modulé en amplitude ou en fréquence (arrêté interministériel du 23 mars 2007 relatif aux caractéristiques techniques du signal national d'alerte)

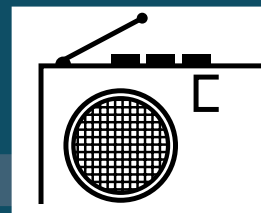
**Si vous entendez la sirène,
il faut réagir immédiatement !**



Enfermez-vous
tout de suite



Fermez tout
Arrêtez les ventilations



Ecoutez France Bleu
Haute ou Basse-Normandie

Fréquence France Bleu
selon votre secteur :

Le Havre (76) : 95.1 FM
Honfleur (14) : 102.6 FM
Conteville (27) : 100.1 FM



N'allez pas chercher vos enfants
L'école les prend en charge



Ne fumez pas
Évitez toute flamme
ou étincelle



Ne téléphonez pas

**Jusqu'à la fin de l'alerte, respectez impérativement
les consignes formulées par les autorités compétentes**

FIN D'ALERTE

Une sirène au son non modulé continu
de 30 secondes



30 secondes



LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ALERTE

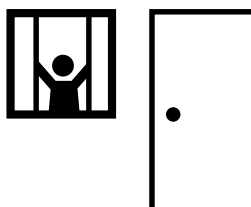


Accident industriel majeur dans une usine de la zone du Havre, signalé par une sirène dont le signal consiste en 3 cycles successifs d'une durée de 1 minute 41 secondes chacune et séparés par un intervalle de 5 secondes, d'un son modulé en amplitude ou en fréquence (arrêté interministériel du 23 mars 2007 relatif aux caractéristiques techniques du signal national d'alerte).



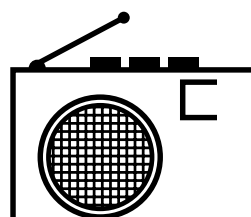
Enfermez-vous

Entrez dans la maison ou le local le plus proche. Un bâtiment constitue un écran efficace (sous réserve de se protéger des éclats de verre) entre vous-même et d'éventuels gaz toxiques. Il vous protège également contre les très fortes températures émises par une explosion ou un incendie. La rue constitue, par contre, le lieu le plus exposé aux dangers. Par ailleurs, des rues dégagées facilitent l'intervention des secours. Ne tentez donc pas de rejoindre vos proches. N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont pris en charge.



Fermez portes et fenêtres

Obstruez soigneusement toutes les ouvertures. Arrêtez les ventilations. Un local bien clos ralentit considérablement la pénétration des toxiques. En cas de picotements ou d'odeurs fortes, respirez à travers un mouchoir mouillé. Evitez toute flamme ou étincelle. Ne fumez pas.



Ecoutez France Bleu Haute ou Basse-Normandie

En cas d'alerte, son antenne est mise à la disposition de la préfecture afin de permettre la diffusion de messages à la population. Vous serez ainsi informé de la nature du danger et de l'évolution de la situation. Cette radio vous indiquera les consignes complémentaires à suivre pour mieux vous protéger. Ne téléphonez pas. Les lignes téléphoniques doivent rester à la disposition des secours. Tous les renseignements utiles vous seront fournis par cette radio.

D'autres radios sont conventionnées pour diffuser les messages d'alerte et d'information : France Inter, NRJ, Resonance, RVL, RCF, ... Renseignez-vous auprès de la préfecture de votre département pour connaître leurs fréquences en fonction des secteurs concernés.



Fréquence France Bleu
selon votre secteur :

Le Havre (76) : 95.1 FM

Honfleur (14) : 102.6 FM

Conteville (27) : 100.1 FM

**RESPECTEZ IMPERATIVEMENT
CES CONSIGNES JUSQU'A
LA FIN DE L'ALERTE**

Signalée par la sirène - un son non modulé,
continu de 30 secondes - et confirmée par la radio

